

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Monica Gignac

<https://www.cadre21.org/membres/77d169489f2df8bba14e6f9f>

Date d'obtention : 2021-03-09 15:14:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais regarder les photos.

Ouvrir la trousse sexto pour guider mes interventions

Ne pas remplir l'évaluation pour la personne susceptible d'Avoir commis un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'hésiterai pas à confisquer les cellulaires si je crois qu'il y a des photos qui s'y trouvent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les questions de la grille afin de ne pas nuire à l'enquête.

Ne pas remplir la grille pour un acte malveillant.